



Fiche de recommandations - vaccination COVID-19 à destination des professionnels des permanences d'accès aux soins de santé (PASS) pour leurs publics

La stratégie vaccinale a pour objectif de cibler en priorité les personnes ayant des risques de développer des formes graves du COVID-19. Or d'après l'enquête EPI-PHARE de l'ANSM et de la CNAM, l'association entre indice de défavorisation et risque de développement d'une forme sévère de Covid-19 est importante chez les personnes de moins de 80 ans avec un risque de décès multiplié par deux après ajustement entre zone la plus défavorisée versus moins défavorisée.

Ce risque s'explique notamment par le fait que *« les populations les plus précarisées, et notamment les personnes vivant dans la rue, ont non seulement une difficulté à respecter les gestes barrières, mais aussi un état de santé général souvent très dégradé avec des comorbidités les rendant vulnérables aux formes graves du Covid-19. »*

Les personnes en situation de précarité font par ailleurs face à plus de difficultés d'accès aux soins en lien avec la méconnaissance du système de santé, la complexité des démarches à entreprendre ou encore de la barrière de la langue.

Au niveau nationale, la campagne vaccinale auprès des personnes en situation de grande précarité a été accélérée en anticipant la levée des conditions d'âge pour les personnes hébergées dans les structures sociales et médico-sociales dites des publics en difficultés spécifiques ainsi que pour les personnes prises en charge par les permanences d'accès aux soins de santé (PASS).

Pour les PASS, deux stratégies différentes mais complémentaires, le cas échéant, sont proposées selon les organisations et spécificités des services :

- **La participation de la PASS à la stratégie vaccinale des personnes en situation de précarité en tant que facilitateur / connaisseur du territoire et des publics en situation de précarité ;**
- **La vaccination au décours d'une consultation ou d'une action mobile si les ressources et l'organisation de la PASS le permettent.**

Il est recommandé que les PASS poursuivent en priorité leurs activités habituelles. Les PASS ne sont pas dans l'obligation de vacciner directement leur public.



1. A minima, il est recommandé de participer à la campagne de vaccination en direction des publics précaires du territoire par les actions suivantes :

Actions en direction des publics pris en charge :

- Information et sensibilisation à la vaccination ;
- Réalisation d'un entretien pré-vaccinal si nécessaire (vérification des contre-indications, remplissage du questionnaire pré-vaccinal, information du patient sur les effets secondaires possible des vaccins, l'importance de la seconde dose, l'importance de conserver son certificat de vaccination, remise au patient un courrier pour le centre de vaccination, ...) ;
- Orientation vers un centre de vaccination ou un professionnel vaccinateur à proximité ;
- Aide à la prise de RDV ;
- Accompagnant physiquement en centre de vaccination le cas échéant.

Actions en direction des partenaires de la PASS intervenant auprès des personnes en situation de précarité (institutionnels ou de premières lignes : équipes mobiles sociales ou socio-sanitaires portées par d'autres structures, centres d'accueils des personnes sans logement, intervenants dans les bidonvilles, les squats ...) : communication sur la vaccination en général, les lieux de vaccination accessibles localement et dans lesquels les publics allophones par exemple pourraient être accompagnés.

Actions en direction des centres de vaccinations et professionnels vaccinateurs de proximité à la vaccination des publics en situation de précarité : partage d'outils multilingues, information au fonctionnement du télé service, rappel sur la possibilité de vacciner les personnes sans numéro de sécurité sociale pour lesquelles un numéro fictif sera créé et de leur enregistrement sur le logiciel SI-Vaccin-Covid donnant la possibilité de fournir un QR code (importance de la traçabilité du vaccin) etc.

2. Lorsque l'établissement de rattachement dispose d'un centre de vaccination, il est recommandé de se rapprocher de ce centre (formalisation des échanges au cas par cas selon les situations).

Des échanges, des coopérations voire un protocole peuvent également être mis en place avec un centre de vaccination ou un professionnel vaccinateur de proximité dans le cas où l'établissement de rattachement n'en disposerait pas.

Cette coopération/ce rapprochement peut par exemple inclure :

- De la part du centre de vaccination : plages réservées, mise en place demi-journées vaccination dans les locaux de la PASS, etc.
- De la part de la PASS : repérage et orientation des personnes éligibles, réalisation d'entretien de préparation à la vaccination (vérification des contre-indications, remplissage du questionnaire pré-vaccinal, information du patient sur les effets



secondaires possible des vaccins, l'importance de la seconde dose, l'importance de conserver son certificat de vaccination, etc.), mise à disposition du service d'interprétariat, etc.

3. Les PASS peuvent également réaliser directement la vaccination de leurs publics au décours d'une consultation à la PASS ou dans le cadre d'une action mobile (conformément aux recommandations en vigueur)

Si les ressources de la PASS le permettent, il a été rendu possible que les équipes PASS puissent vacciner directement leur public sans limitation d'âge au décours d'une consultation ou d'une action mobile organisée.

S'agissant des actions d'aller-vers, la promotion de la vaccination Covid-19 doit être intégrée aux objectifs habituels des actions d'aller-vers. L'adaptation temporaire des actions de soins en aller-vers doit être évaluée en préservation du lien avec le public et par rapport aux risques qu'aurait la suspension des autres actions. En cas de vaccination sur site, le maximum de vaccinations concomitantes doit être recherché (dans le respect des AMM).

Modalités d'organisation de la vaccination :

- Formation des personnels de la PASS auprès des référents du Centre de Vaccination de leur établissement de référence. Formation des médecins de la PASS à l'enregistrement dans le SI Vaccin-Covid et formation des IDE à la technicité de la vaccination. Organisations des protocoles de vaccinations et commande des matériels nécessaires ...
- Entretien pré-vaccinal plus attentionné ;
- Sensibilisation aux effets secondaires ;
- Notification de l'importance d'être présent pour une seconde dose (pour les moins de 55 ans) et réfléchir à la possible mise en place de rappel téléphonique et/ou la mise en place de SMS de rappel ...
- Rappeler de l'importance de conserver le certificat avec QR code avec si possible la mise en place d'un système d'archive des certificats sur la PASS ;
- Profiter du moment de la vaccination pour bien informer sur l'efficacité et le délai d'action des Vaccins, sur l'intérêt individuel et général de se faire vacciner. La personne vaccinée pourra, ainsi, devenir « un outil de communication » en mobilisant son entourage à se faire vacciner.
- ... ;

4. Les vaccins à utiliser par les équipes PASS et leurs modalités d'approvisionnement

Le vaccin JanssenCovid-19 présente l'intérêt de ne nécessiter qu'une seule injection, il est indiqué chez les personnes de plus de 55 ans, présentant ou non des comorbidités. La vaccination des moins de 55 ans s'effectue avec des vaccins à ARNm (Comirnaty® ou COVID-19 Vaccine Moderna).

Modalités d'approvisionnement en vaccin : Les PASS, pouvant assumer des actions de vaccinations, devront définir leurs besoins (population cible, définition du territoire d'action ...) en vaccins et prévenir leur Réfèrent(e) Précarité de leur DD ARS afin de pouvoir mettre à disposition ces vaccins sur la PUI (Pharmacie à Usage Interne) de leur établissement de



référence. Une coordination est donc nécessaire entre le responsable de la PASS, la DDARS et le responsable de la PUI de l'établissement de référence. La PUI de l'établissement délivrera les doses de vaccins nécessaires en fonction des actions à mettre en place ainsi que tout le matériel pour les vaccinations.

5. Transmission d'éléments quantitatifs sur la vaccination des publics PASS

Dans la mesure du possible, il est demandé aux équipes PASS qui vont vacciner leurs publics de communiquer aux ARS ainsi qu'à l'adresse générique (DGOS-R4@sante.gouv.fr) les données suivantes :

Nombre de personnes vaccinées par la PASS en précisant :

	Sur place	Dans le cadre d'une intervention mobile
Janssen (monodose)		
ARNm dose n°1		
ARNm dose n°2		

Les éléments seraient à remonter pour la première fois le 7 juin puis ensuite selon un rythme bimensuel (1^{er} juillet / 15 juillet etc.).



RESSOURCES UTILES

1. Outils de communication à destination des publics précaires en différentes langues

- Outils d'information en FALC / multilingue concernant la Covid-19 : [espace accessible](#) de Santé publique France ;
- Fiche Facile à lire et à comprendre : <https://handicap.gouv.fr/grands-dossiers/coronavirus/article/covid-19-la-vaccination>
- Vidéo courte sur la vaccination à destination des publics précaires : à visionner sur Dailymotion et en téléchargement
- Diaporama de sensibilisation des publics précaires : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19_vaccination_-_diaporama_de_sensibilisation-_07052021.pdf
- Lien site du Ministère des solidarités et de la santé : Supports d'information pour les publics et les professionnels concernés par la vaccination : <https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/je-suis-un-professionnel-de-sante-du-medico-social-et-du-social/article/supports-d-information-pour-les-publics-et-les-professionnels-concernes-par-la>

2. Tutoriel d'utilisation du téléservice vaccin Covid – enregistrement des personnes sans NIR :

https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/718758/document/vaccin-covid-guide_utilisateur_20210413_v9.pdf (Voir p. 10-12 pour les personnes non assurées sociales).

3. Autres ressources du Ministère des Solidarités et de la Santé à destination des professionnels de santé :

- Page destinée aux professionnels de santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/je-suis-un-professionnel-de-sante-du-medico-social-et-du-social/>



- Portfolio de fiches techniques à destination des professionnels vaccinateurs (consentement, organisation des centres de vaccination, utilisation des doses surnuméraires, préparation et modalités d'injection des différents vaccins, utilisation de SI-Vaccin, etc.) :
https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/portfolio_vaccination_anticovid_professionnels_de_sante.pdf
- Guide de bonnes pratiques des centres de vaccination : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_-_guide_bonnes_pratiques.pdf
- Calendrier complémentaire des vaccinations spécifique à la Covid-19 : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/calendrier_complementaire_2021_covid_19.pdf
- Vaccination info service : espace dédié à la COVID-19 : <https://professionnels.vaccination-info-service.fr/Maladies-et-leurs-vaccins/COVID-19>
- Synthèse de la [démarche de partage de connaissances concernant les populations en situation de précarité](#) ;
- Guide d'animation de séances de sensibilisation à la vaccination covid-19 [Covid-19 : Discutons vaccination. Guide d'animation - Version France \(santepubliquefrance.fr\)](#) ;